

Foin en balles. Le Japon importe de nombreux types de foin, notamment luzerne pure, fléole des prés, herbe du Soudan et avoine verte. La couleur verte, la teneur en protéines, le taux d'humidité et l'absence de moisissure et d'altération sont des facteurs importants. Le foin en balles est expédié dans des conteneurs qui servent également d'entrepôts temporaires à l'arrivée au Japon.

Les normes concernant le foin en balles, varient selon le type de foin et figurent habituellement dans le contrat de vente. Le foin en balles est généralement compacté afin d'accroître le tonnage par conteneur et de réduire le coût du transport par tonne métrique. Les importations augmentent constamment, car les agriculteurs japonais achètent de grandes quantités de foin à fibres longues qui leur sert de fourrage grossier. Dans le passé, on utilisait couramment la paille de riz, mais les fournitures diminuent constamment depuis quelques années à cause de la mécanisation de la récolte du riz. Les Japonais utilisent maintenant des moissonneuses-batteuses conçues pour hacher et distribuer la paille de riz qui retombe sur le sol sous forme de couverture; il n'est donc pas facile de la recueillir pour la vendre comme fourrage grossier.

8 Règlements phytosanitaires relatifs au foin

Le Ministère japonais de l'agriculture, des forêts et des pêches (MAFP) applique aux plantes importées les règlements phytosanitaires conçus pour empêcher les insectes non indigènes de pénétrer au Japon. Le ministère affirme que le Japon ne connaît pas la mouche de Hesse (cécidomyie destructrice), un insecte nuisible aux récoltes de céréales, — riz et blé notamment — qu'on trouve un peu partout en Amérique du Nord. Pour l'empêcher de pénétrer au Japon, la Direction de la protection des plantes du MAFP stipule que le foin en balles importé d'Amérique du Nord doit être soit fumigé selon une méthode convenue, ou débarrassé des oeufs, larves ou mouches adultes, de la paille de blé, de la paille d'orge ou des feuilles et racines d'agropyre.

Aucun certificat phytosanitaire n'est exigé pour les boulettes ou les cubes de foin puisqu'ils sont débarrassés des parasites sous l'action de la déshydratation, du broyage, et de la mise en boulettes ou en cubes. En effet, la température et les pressions exigées par ces opérations sont si élevées qu'elles détruisent les oeufs, chrysalides, etc.

Pour le foin haché qui a été chauffé à 90 °C au cours de la déshydratation, Agriculture Canada doit fournir un certificat phytosanitaire attestant que le produit a été soumis à ce traitement. En outre, Agriculture Canada fournit chaque année au MAFP une liste des usines de transformation canadiennes qui sont équipées pour traiter ce produit conformément aux exigences du MAFP.

Pour le foin en balles, un certificat phytosanitaire attestant que le produit est débarrassé de la mouche de Hesse et de toute plante hôte est obligatoire, sinon le produit doit être fumigé. Cependant, même avec un certificat, le foin en balles doit être soumis à une inspection visuelle avant de pouvoir quitter l'entrepôt du port d'arrivée.

Les États-Unis ont élaboré une méthode de fumigation pour le foin en balles, mais le Canada ne les avait pas encore imités en août 1989. Au cours des deux prochaines années, les chercheurs canadiens devront effectuer des expériences de fumigation pour établir les dosages appropriés, les temps d'exposition, etc., qui conviennent aux conditions propres au Canada. Dans l'intervalle, les exportateurs canadiens peuvent expédier du foin en balles au Japon en y joignant un certificat phytosanitaire délivré par Agriculture Canada. Cependant, si des inspecteurs du MAFP constatent la présence d'insectes ou de plantes interdites, le chargement de foin doit être détruit ou expédié ailleurs.

9 Fixation des prix

Les prix de ces produits sont fixés par la loi de l'offre et de la demande, et varient donc beaucoup d'une année à l'autre. Les sociétés de commerce japonaises sont très bien informées des conditions de production dans divers pays, et fondent leurs décisions d'achat sur la situation et les perspectives du marché international. D'autre part, les préparateurs et les exportateurs canadiens peuvent se trouver quelque peu désavantagés du fait de leur connaissance incomplète du marché japonais. Il est donc très important de visiter le Japon et de nouer de bonnes relations avec les acheteurs, les distributeurs et les clients.

Les prix des produits canadiens sont généralement fixés hors de l'usine ou à l'exportation; mais les coûts du fret, de l'assurance et du déchargement sont à la charge de l'acheteur. Les sociétés de commerce ont la mainmise sur une grande partie de l'espace d'expédition disponible entre le Canada et le Japon (vraquiers et conteneurs); elles sont donc très bien placées pour s'occuper de ces aspects du transport maritime.